

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2026

APPROBATION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ANNÉE 2025 - (N° 2843)

Adopté

N° AS8

AMENDEMENT

présenté par
Mme Mélin et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 3

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Au regard des nombreuses anomalies relevées par la Cour des comptes dans son dernier rapport de certification, il n'est pas possible de considérer comme pleinement fiable le rapport annexé retraçant la situation patrimoniale de la sécurité sociale au 31 décembre 2025, ainsi que la couverture des déficits et l'affectation des excédents au titre de cet exercice.

Dans ces conditions, il est proposé de supprimer cet article.